

Planche O18

Approuvé le 05 avril 2019
Modifié par procédure simplifiée le 16 décembre 2023

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000


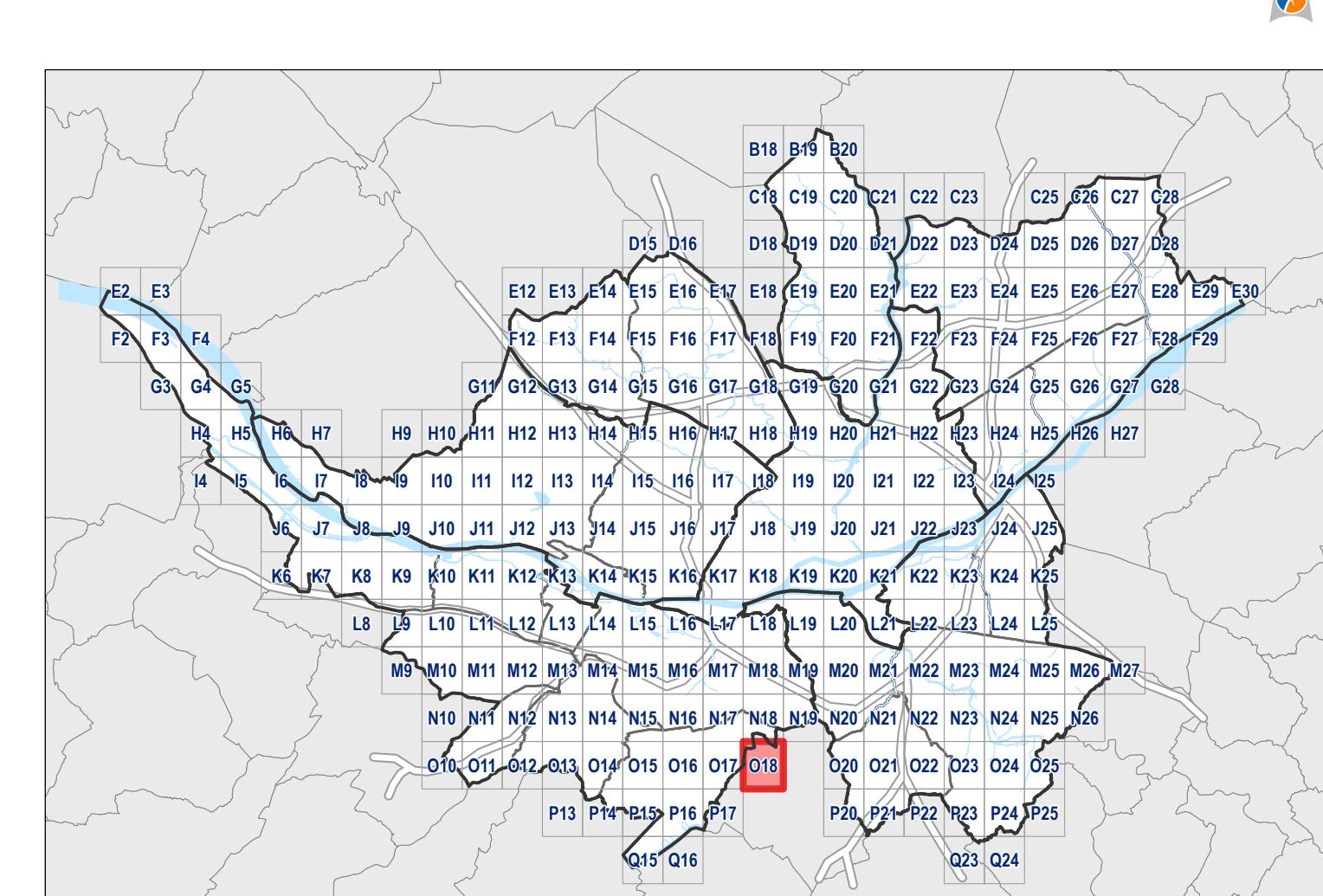
Territoire(s) : Sud Ouest
Commune(s) : Saint-Aignan-Grandlieu

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Sols	
	Zonage
	Périmètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
Activités économiques	
	Linéaire commercial souple
	Linéaire commercial strict
	Périmètre ou linéaire artisanal et/ou de services
	Polarité commerciale majeure
	Polarité commerciale intermédiaire
	Polarité commerciale de proximité et centrale commerciale Nantaise
	Périmètre de projet urbain intégrant des commerces
	Pôle de services
	Périmètre tertiaire
Emplacements Réservés	
	Emplacement réservé pour mixité sociale
	Servitude de constructibilité limitée
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général
	Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant
Protections environnementales	
	Espace Boisé Classé (EBC)
	Espace Paysager à Protéger (EPP)
	Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)
Fond de plan	
	Parcelle
	Empreinte Bâtie
	Surface en eau
	Limite communale

GRILLE DE REPERAGE



Partie Non opposable Voir planche P18